

## CONVENTION DE PARTENARIAT - HIVER 2024-2025 TARIFS FORFAITS SKI « SCOLAIRE »

---

### ENTRE LES SOUSSIGNES

---

**Organisme :**

*n° compte :*

Représenté par :

Adresse :

Téléphone :

Email :

#### **Informations sur les sorties de ski**

Nom de la personne référente sur la station :

Contact sur la station (n° tel. portable) :

Dates prévisionnelles :

Effectif prévisionnel :

ET

---

#### **SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz**

253 route d'entre-deux villes, 73590 CREST-VOLAND

Tél : 04.79.31.70.33 – com@crestvoland.com

Chargé du service « groupes » : Ludovic MULLER

### OBJET

---

Cette convention officialise les tarifs des forfaits de ski accordés à votre organisme et les conditions de vente pour la saison 2024-2025.

La signature de cette convention vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques, disponibles sur demande.

### CONDITIONS POUR BENEFICIER DES TARIFS « SCOLAIRE »

---

Être un établissement scolaire ou un ski-club organisant des sorties de ski à la journée ou demi-journée (hors séjour) pour des jeunes âgés de 5 à 18 ans.

Avoir au minimum 15 jeunes par sortie de ski.

Nommer un responsable qui sera l'interlocuteur UNIQUE avec le service « groupes » sur la station. Son nom devra être communiqué à notre service avant l'arrivée du groupe. Les forfaits ne pourront en aucun cas être remis à une autre personne.

Régler avec un chèque ou virement bancaire.

Si toutes ces conditions ne sont pas respectées lors de la commande des forfaits, le service « groupes » ne pourra pas vous délivrer les forfaits de ski aux tarifs préférentiels et vous seront délivrés au tarif public.



## DOMAINES SKIABLES

---

**ESPACE DIAMANT** : altitude de 1000 m à 2069 m - 192 km de pistes - 5 stations reliées (Crest-Voland Cohennoz, Les Saisies/Hauteluze, Notre-Dame de Bellecombe, Flumet, Praz-sur-Arly).

**CREST-VOLAND COHENNOZ** : altitude de 1230 m à 1889 m - 34 km de pistes.

Ouverture du domaine skiable de Crest-Voland Cohennoz : du 14 décembre 2024 au 04 avril 2025 (sous réserve d'un enneigement suffisant)

## LES CARTES FREEPASS

---

Les supports des titres de transport donnant accès au domaine skiable sont de type « mains-libres ».

**Toutes les cartes freepass émises doivent être rendues à la caisse « groupes » de la Logère par le responsable du groupe pendant les heures d'ouverture** ou, si la caisse est fermée, déposées dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (à gauche de la caisse).

**Les cartes freepass qui ne seront pas restituées en fin de séjour seront facturées à l'organisme, soit 2 € par carte.**

## LES GRATUITES

---

1 forfait gratuit pour 10 forfaits payants (*exemple : pour 10 forfaits achetés, mêmes durée/type de forfait/domaine skiable, le 11<sup>ème</sup> sera offert*).

Les gratuites accordées seront délivrées à chaque commande de forfaits. Aucun report ou cumul ne sera accordé. Le nombre de gratuites délivrées sera calculé **par catégorie et non en fonction de la commande totale**. Le calcul des gratuites sera effectué par le service « groupes ».

Les forfaits non utilisés rendus feront l'objet d'une vérification. Le nombre de forfaits rendus devra correspondre au nombre de gratuites rendues.

## COMMANDE DE FORFAITS

---

Avant chacune de vos sorties de ski, les commandes de forfaits devront être passées au **PLUS TARD 45 MIN. AVANT VOTRE ARRIVEE DANS LA STATION, par téléphone au 04.79.31.70.33**

Vous pouvez également passer commande directement à la caisse « groupes » pour des sorties de ski ultérieures, mais au plus tard la veille de la sortie pour le lendemain avant 15h00. Toute commande passée après ce délai sera traitée le lendemain à l'ouverture de la caisse groupe (à 8h45). Les commandes sont fermes et définitives.

## FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE « GROUPES »

---

**LES FORFAITS SERONT UNIQUEMENT DELIVRES A LA CAISSE « GROUPES » DE LA LOGERE.**

La caisse « groupes » se situe à la caisse de La Logère (Crest-Voland), sur le côté gauche du chalet. Cette caisse est la seule dédiée aux commandes « scolaire » et détient les informations nécessaires au bon déroulement de votre sortie.

Les horaires d'ouverture : 8h45 – 16h30 tous les jours.

Lors de la remise des forfaits, deux bons de livraison seront édités : un exemplaire sera validé et signé par le responsable après son contrôle de la commande de forfaits – il sera conservé et remis au service « groupes », et un exemplaire sera remis au responsable de la sortie. Une facture vous sera remise en fin de saison ou à la fin de vos sorties.



## TARIFS DES FORFAITS DE SKI (TTC en euros, hors cout carte freepass 2€, hors assurance)

|                            | <b>CREST-VOLAND COHENNOZ</b><br><b>JEUNE – 5 à 18 ans</b><br><b>ADULTE – accompagnateur</b><br><b>uniquement</b> | <b>ESPACE DIAMANT</b><br><b>JEUNE – 5 à 18 ans</b><br><b>ADULTE – accompagnateur</b><br><b>uniquement</b> |
|----------------------------|--|---|
| <b>Matin ou Après-midi</b> | 5,60   | 10,10   |
| <b>Journée</b>             | 9,20   | 15,70   |

*Le forfait matin est valable de 9h à 13h – le forfait après-midi est valable à partir de 12h jusqu'à la fermeture*

Les cartes à points sont valables sur l'ensemble des remontées mécaniques du domaine skiable de CREST-VOLAND COHENNOZ et jusqu'à épuisement des points. La consommation par passage varie de 1 à 10 points en fonction des remontées mécaniques empruntées.

Forfait non personnel pouvant être utilisé en même temps par plusieurs personnes.

| 5 points      | 10 points      | 20 points      | 50 points      | 100 points     |
|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>7,20 €</b> | <b>12,30 €</b> | <b>23,30 €</b> | <b>52,70 €</b> | <b>98,00 €</b> |

## LES AUTRES TARIFS

Assurance Carré Neige : 3,30 € par jour et par personne, sous réserve de modification de la part de Carré Neige (conditions sur [www.carreneige.com](http://www.carreneige.com))

Forfait perdu (duplicata) : 10 € de frais de dossier par forfait perdu + 2 € pour la carte freepass

## CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement devra être effectif par chèque ou virement bancaire de la structure à réception de la facture, sous 30 jours.

Les structures devront **OBLIGATOIREMENT** nous fournir avant le début de la saison ou de la sortie un bon de commande signé par la Direction. Un chèque de garantie sera demandé et conservé jusqu'au règlement de la facture, ou encaissé si la facture n'est pas réglée au bout de 30 jours. Sans un bon de commande et un chèque de garantie, nous nous verrions dans l'obligation de demander un règlement à chaque commande.

Fait en double exemplaire, le

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Pour

Pour la SPL CREST-VOLAND COHENNOZ

